
Votre avenir

MAI 2017

**LETTRE D'INFORMATION
AUX RIVERAINS DU SITE DU HÉNÂ**

Le Terril s'évacue



Reportage sur le Terril

« Marcel et moi, nous travaillons en équipe : l'un est photographe, l'autre rédacteur. Les 4 prochaines années, nous nous rendrons une fois par mois sur le site. Notre objectif est de prendre des photos du chantier et de rencontrer des personnes de terrain mais aussi vous, les riverains, afin d'écrire l'histoire du Hénâ et son évolution. Nous sommes heureux d'être les témoins privilégiés de cette aventure car il est important de conserver une trace de cette œuvre titanesque.

Pour le livre que nous réalisons sur le sujet, nous recherchons des photos anciennes qui racontent le remplissage de la vallée... Si vous en avez chers lecteurs, vous pouvez nous le signaler via l'adresse e-mail terrilhena@electrabel.com. Nous viendrons faire une photo de celle-ci chez vous sans vous l'emprunter. »

Roger Job, Photographe sur le Terril du Hénâ



Roger Job,
Photographe



Marcel Leroy,
Reporter



Éditorial

Chers Riverains,

Je suis heureux de m'adresser à vous aujourd'hui pour vous annoncer qu'une nouvelle étape a été franchie : ENGIE Electrabel a procédé à la réception provisoire des installations nécessaires à l'évacuation des cendres volantes. Comme lors de la construction d'une maison, la réception provisoire atteste que les équipements sont bien conformes au cahier des charges préalablement imposé.

La phase d'excavation a démarré. 45 000 tonnes de cendres volantes ont déjà quitté le Terril par bateau. Au fur et à mesure, le risque d'instabilité du Terril s'amenuise.

En ce début d'année, nos équipes ont suivi des formations afin de parfaire leur efficacité sur le terrain tout en respectant l'ensemble des normes du cahier des charges.

Ce bulletin fait également le point sur le traitement de l'amiante découvert sur une zone bien localisée du Terril.

Les travaux d'évacuation ont débuté en avril. L'ensemble des mesures ont été prises pour garantir la sécurité des riverains et des travailleurs en activité sur le site ainsi que pour éviter tout impact sur l'environnement.

Par ailleurs, suite à une demande de CBR, les activités d'extraction ont été suspendues le temps de vérifier la qualité des cendres volantes. La campagne de tests certifie la conformité des cendres aux prescriptions du cahier des charges des cimentiers. L'excavation reprend ce 8 mai 2017.

J'ai également le plaisir de vous présenter Marcel et Roger, respectivement écrivain et photographe, qui retraceront en mots et en images l'aventure industrielle passée, présente et à venir du site du Terril du Hénâ dans les prochaines années.

Notre équipe est à votre écoute. N'hésitez pas à nous contacter!

Très cordialement,

Benoit Liégeois
Administrateur Recybel
Directeur de la Centrale des Awirs



Le chantier

45 000 tonnes évacuées

Le chantier d'évacuation du Terril du Hénâ a bien démarré : 45 000 tonnes de cendres volantes ont été évacuées depuis le mois de décembre 2016. En ce début d'année, des réglages ont encore été effectués par le constructeur, l'entreprise BEUMER, afin que l'installation respecte scrupuleusement les performances techniques imposées par le cahier des charges. Durant cette phase transitoire, des formations spécifiques ont aussi été données aux équipes par le constructeur afin que l'exploitation se déroule dans les meilleures conditions.



Vincent Lognay,
Grands Projets
environnementaux

La bande transporteuse fonctionne aujourd'hui de façon optimale.

Néanmoins, nous continuerons à être vigilants, tout au long de ce chantier, afin de garantir le bon fonctionnement de l'installation et la quiétude des riverains.

Par ailleurs, suite à une demande des cimentiers qui valorisent les cendres volantes dans leurs installations de production de ciment, des vérifications de la conformité des cendres volantes aux spécifications du cahier des charges des cimentiers ont été réalisées, ce mois d'avril, via une importante campagne de caractérisation complémentaire.

Les résultats portant sur la zone d'extraction des cendres démontrent leur conformité. L'excavation va reprendre son cours normal pour évacuer l'entièreté des cendres dans le respect du planning prévu.



François Brassel,
Gestionnaire du chantier
pour Cop&Portier S.A.

Depuis la fin du mois de décembre, les derniers engins de terrassement ont été livrés. Nous voici donc équipés d'une toute nouvelle flotte de machines.

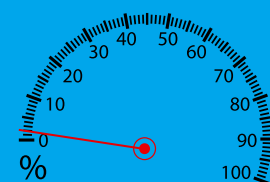
Collégalement, tant avec ENGIE Electrabel qu'avec les autres partenaires du projet, nous avons choisi de n'utiliser que du matériel de toute dernière génération. Les bénéfices sont multiples : rejets polluants mieux maîtrisés et diminués par une baisse de la consommation, engins plus silencieux (alarme de recul neutre type « cri de lynx »), machines plus fiables...

L'atelier d'excavation se compose principalement de 5 machines. Une pelle charge les cendres volantes dans 2 tombereaux qui le versent dans la bande transporteuse. Un rouleau et un bull pousseur complètent l'atelier et se chargent des finitions.

Ponctuellement, celui-ci sera renforcé par d'autres engins selon les besoins du moment. Durant les périodes sèches, un tracteur s'occupera d'arroser les pistes de chantier pour éviter la dispersion de poussières.

Cop&Portier a tenu à engager du personnel local pour travailler sur le site du Terril. Tous nos machinistes proviennent de la région, ce qui est un vrai plus pour celle-ci.

Progression du chantier



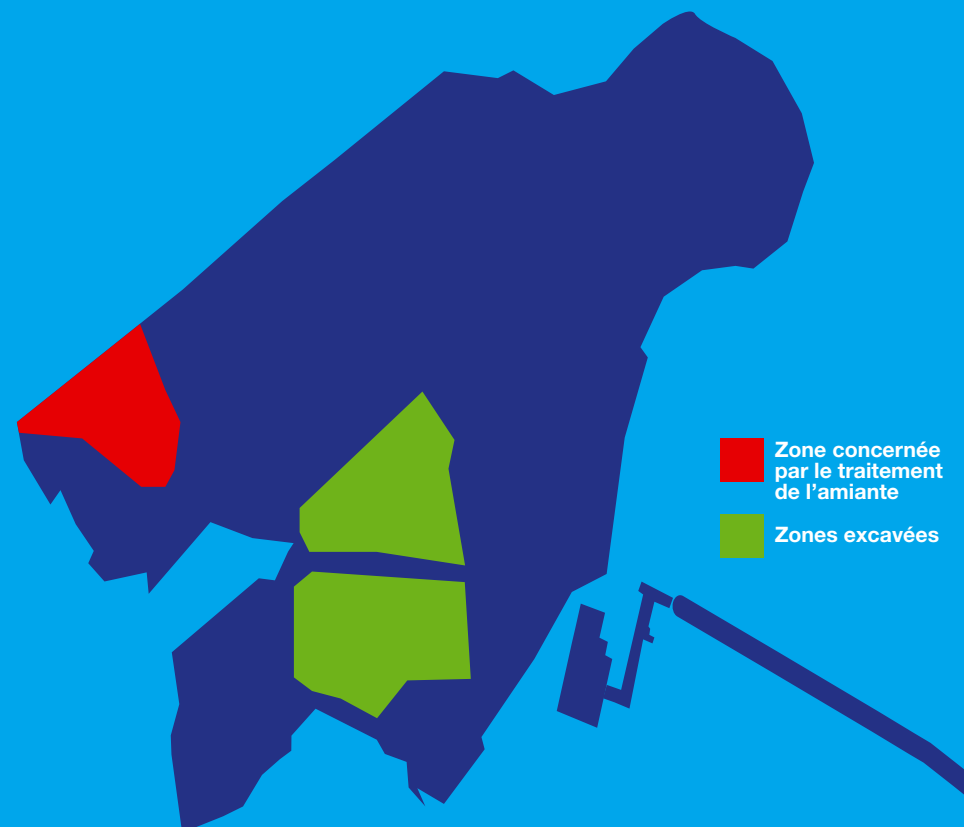
Pourcentage
du tonnage de cendres
volantes évacuées



Nombre de péniches
ayant quitté
le Terril



Revalorisation
des cendres par
les cimentiers



L'actualité



Gestion de l'amiante en toute sécurité

La butte nord-ouest du Terril où l'amiante a été découvert faisait partie des premières zones à évacuer. En conséquence, le plan d'excavation a été modifié, en concertation avec les experts.

L'ampleur de la zone concernée est estimée à 55 000 tonnes de terre mais la quantité d'amiante en tant que telle est minime. Aucun élément n'indique qu'il s'agisse d'une décharge sauvage. Ces éléments amiantés proviendraient de l'activité historique de la centrale des Awirs.

Céline Doumont, Chef de Projet, Évacuation de l'amiante



Je travaille chez Electrabel depuis presque 10 ans : après 8 ans passés au sein de la Centrale de Tihange, j'ai rejoint en 2015 le Service Santé et Sécurité au niveau européen pour les centrales thermiques. Depuis janvier 2017, je suis Chef de Projet amiante sur le chantier du Terril.

Aujourd'hui, en tant que Responsable de l'évacuation de l'amiante, je mets tout en œuvre pour mener à terme les travaux d'évacuation dans le respect le plus strict des règles de sécurité et en toute transparence vis-à-vis des riverains et des autorités.

Pour ce type de travail, il est obligatoire de travailler avec une firme agréée. 4 firmes ont répondu à notre appel d'offres. Nous les avons toutes visitées et scrupuleusement étudiées. L'entreprise SBMI a été choisie pour son expertise et son professionnalisme. Les travaux préparatoires ont commencé début avril. La méthode de travail d'un chantier de désamiantage est réglementée par les Autorités et organisée selon des procédures strictes.

Suite à la plainte d'un riverain,

la Police de l'Environnement (DPC) a souhaité vérifier la conformité des opérations de désamiantage prévues avec les permis octroyés à ENGIE Electrabel.

La firme agréée utilise un dispositif complémentaire de tamisage permettant de réduire le charroi de camion et complétant la qualité du travail. Un document manquant dans la réalisation de ce processus nécessite une procédure administrative additionnelle. Le chantier amiante reprendra donc une fois le permis de classe II obtenu.

Quant au chantier d'excavation des cendres volantes, il n'est pas impacté par cette démarche administrative et continuera comme prévu initialement.

Le processus se déroule en plusieurs étapes.

Des ouvriers formés spécifiquement au retrait de l'amiante vont collecter tous les déchets d'amiante en les séparant des terres saines. Un transporteur agréé emmènera ensuite les matières amiantées vers un centre de traitement spécifique.

Toutes les mesures adéquates et conformes aux règlements et législations en vigueur seront prises de façon à garantir la sécurité des riverains et des travailleurs. Pendant les opérations, une brumisation avec fixateur sera mise en place en continu. Lors du retrait de l'amiante des terres, les opérateurs porteront des moyens de protection individuels adaptés (salopettes, masque, bottes et gants) et les grutiers chargés du terrassement travailleront dans des cabines pressurisées. Durant les travaux, un Coordinateur Santé et Sécurité externe surveillera le chantier au quotidien.

Parallèlement, des campagnes de mesures d'air sont organisées régulièrement. Ces analyses sont faites par un laboratoire agréé. Une campagne a eu lieu ce jeudi 20/04/2017 avec 6 prélèvements d'air entre la zone concernée et la rue Hénâ. Les résultats n'ont montré aucune fibre d'amiante dans l'air. L'information sur les résultats de ces mesures hebdomadaires sera disponible sur le site Internet <http://corporate.engie-electrabel.be/fr/energie-de-demain/proteger-la-nature/terril-du-hena/>.

L'amiante en Belgique ?

L'amiante (ou asbeste) a longtemps été exploité dans le monde industriel comme matériau de construction.

S'il est interdit de vente et d'utilisation depuis 2002 dans la conception de nouveaux produits, il reste encore présent dans de nombreux bâtiments, notamment sous la forme de :

- plaques ondulées ou ardoises (auvent, toiture...)
- conduits de cheminée
- gouttières
- dalles de carrelage ou de revêtement mural
- marbres d'imitation utilisés dans les appuis de fenêtre, marches d'escalier...

Beaucoup d'équipements comportaient de l'amiante en raison de ses propriétés avantageuses : solidité, isolation, résistance à la chaleur et aux produits chimiques agressifs... L'amiante offrait de plus l'avantage d'un coût réduit et d'une mise en œuvre facile.

Vos questions

Olivier Desclée, Responsable Communication



« Je suis le nouveau Responsable Communication du projet de réhabilitation du Terril du Hénâ. Je remplace Loïc Biot qui travaille, depuis début 2017, en tant que Chef de projet de développement éolien en Wallonie chez ENGIE Electrabel. Après

avoir exercé plusieurs fonctions au sein du Groupe ENGIE depuis 1995, j'ai rejoint le 18 avril dernier le Département Communication. Mon souhait le plus cher est de poursuivre le travail de Loïc : être à votre écoute, répondre à vos questions et communiquer en toute transparence avec vous. Avec la réhabilitation du site, je me réjouis de voir ce témoin de notre histoire industrielle retrouver une nouvelle vie et ainsi contribuer à l'amélioration de notre cadre de vie, notre sécurité et notre environnement ! »

1) Avez-vous pris des mesures concernant l'envol des poussières lors du chargement des cendres volantes dans les barges ?

Concernant cette problématique, différentes mesures ont été envisagées. La couverture des cendres s'est révélée la plus optimale et a donc été retenue. A partir du mois d'avril, les cendres volantes seront chargées dans des barges dotées d'écouilles. Chaque monticule de cendres sera recouvert au fur et à mesure du chargement afin d'éviter que leur séchage partiel n'engendre leur dispersion.

2) Quel type de plantations ont été réalisées le long du mur antibruit, rue Hénâ ?

Faisant suite à la demande des membres du Comité d'Accompagnement de végétaliser la palissade en bois de la rue Hénâ, un plan de réaménagement a été proposé par l'ASBL environnementale Natagora. Un contrat a été passé avec ENGIE Electrabel : l'ASBL a planté une haie champêtre composée de prunelliers, aubépines, cornouillers mâles, fusains, sureaux noirs, viornes obiers, érables champêtres, pommiers et poiriers sauvages, noisetiers et sorbiers des oiseleurs.

Ce milieu sera particulièrement propice aux oiseaux et aux insectes pollinisateurs. Un peu plus de 700 arbustes ont été plantés en ce début de printemps. Cette campagne de plantations initie le réaménagement du site qui sera réalisé progressivement lors de la phase d'excavation. L'ensemble du projet de réaménagement sera élaboré en concertation avec les riverains et les Autorités communales. N'hésitez pas à faire part de vos suggestions à vos représentants de quartier au Comité d'Accompagnement !

3) Avez-vous des contacts réguliers avec les riverains ?

L'an dernier, nous avons reçu à peu près 200 questions et demandes des riverains, soit pratiquement un contact chaque jour ouvrable. Naturellement, des personnes se manifestent plus que d'autres. Nous essayons d'être au mieux à votre écoute. Le bulletin d'information *Votre Avenir* continuera à être publié plus ou moins tous les trimestres durant les prochaines années.



Pour toute question ou remarque au sujet du Terril du Hénâ, notre équipe est à votre écoute car votre point de vue est important.

0800 20 210

terrilhena@electrabel.com